



DOSSIER PREFILIERES 2007/2008

Depuis janvier 2006, la DRDJS de Paris-IDF accompagne les ligues sportives qui ont la volonté de créer une préfilière.

La préfilière est un dispositif, proposé par la ligue sportive régionale (ou le comité) et validé par la DRDJS, d'accession des jeunes talents sportifs au pôle Espoirs.

Cette préfilière a pour objectifs :

- d'optimiser le recrutement du pôle Espoirs de la discipline concernée
- d'améliorer le niveau des jeunes sportifs
- de faciliter la détection

Le dossier de la préfilière, présenté de manière dynamique sur la forme (schéma, tableaux), suivi d'une analyse de fond argumentée, est un outil qui servira de support pour inciter les partenaires (collectivités, Education Nationale, institutions, entreprises...) à s'inscrire dans cette démarche.

La préfilière s'appuie sur les structures existantes (sections sportives scolaires et structures fédérales) faisant l'objet d'une reconnaissance et de structures dont la création est programmée. Elle s'intègre dans le plan de développement des ligues.

Retours des dossiers finalisés : 31 décembre 2007

Les disciplines sportives dont le dossier de préfilière est validé bénéficieront de financement.

Lien sur les textes officiels

Circulaire du 13 décembre 1996 sur les sections sportives scolaires

<http://www.ac-creteil.fr/eps/TextesOfficiels/sectionssportiv/131296c.html>

Charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020620/MENE0201343X.htm>

Examen et suivi médical des élèves des sections sportives scolaires

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030529/MENE0300852C.htm>

Sur simple demande, nous vous ferons parvenir les conventions de partenariat entre les rectorats franciliens et la DRDJS.

Contact pour le suivi de votre dossier

Raphaël Millon : raphael.millon@jeunesse-sports.gouv.fr

Tel : 01 40 77 56 66 / 06 86 63 17 91

Un soutien à la réalisation de ce dossier sera apporté par la DRDJS.

PROPOSITION DE PLAN DU DOSSIER DE PREFILIERES

Les éléments nécessaires au montage du dossier sont :

1. Constats

- Schéma actuel : exposé des faits, forces et faiblesses
- Présentation du diagnostic (analyse du territoire, système de détection, structuration actuelle d'accèsion vers le haut niveau, potentiel de développement...)

2. Objectifs

- Préfilère souhaitée
- Structuration d'accès au HN (nombre et répartition des structures)
- Résultats structurels ou sportifs (ex : % d'inscription sur listes Espoirs)
- ...autres

3. Plan d'actions

- Moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (en lien avec les Directives Techniques Nationales, l'ETR, la ligue, les comités départementaux)
- Echancier

4. Organisation et ressources humaines

- Schéma prévu : lieux d'implantation des structures, cartographie, fonctionnement, moyens nécessaires, budgets
- Cahier des charges des structures (catégorie d'âge, encadrement, volume d'entraînement, recrutement, suivi scolaire, suivi médical, perspectives en sortant de la structure)

5. Evaluation

- Prévoir l'évaluation annuelle du dispositif : qui l'organise ? Quels sont les indicateurs d'évaluation ?

Annexe : CAHIER DES CHARGES DES PREFILIERES

DEFINITION

Les préfilieres sont des dispositifs de perfectionnement de jeunes talents sportifs proposés par les instances sportives régionales validés par l'État. Ces dispositifs s'inscrivent dans une logique d'accès vers le haut niveau, l'une des finalités est l'accès des jeunes athlètes aux pôles, tout en offrant à chacun d'entre eux la possibilité de réaliser leurs projets scolaire et sportif. La dimension éducative et la recherche de l'épanouissement personnel doivent être permanentes.

Les sections sportives scolaires occupent une place privilégiée au sein du dispositif préfilier mais ce dispositif ne se limite pas qu'à celles-ci. Les centres d'entraînement et/ou de perfectionnement, les clubs support peuvent s'inscrire dans ce dispositif.

Les exigences définies dans ce cahier des charges ne sont pas exhaustives mais constituent le socle minimal que doit remplir toute structure qui souhaite s'inscrire dans le schéma préfilier de sa discipline.

EXIGENCES D'ENCADREMENT

La qualification minimale exigible de l'encadrement technique de la structure est un diplôme d'État ou fédéral homologué de la discipline, permettant l'encadrement de la discipline contre rémunération (exception faite des enseignants d'EPS et des Personnels Techniques et Pédagogiques Sport du MSJS).

Le responsable technique de la structure a obligation de participer aux temps d'information et de formation mis en place par l'ETR.

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

Le volume horaire doit favoriser la réussite du projet de vie du jeune sportif (notamment le projet scolaire) tout en étant cohérent avec les objectifs de compétition de la discipline. Ce volume horaire d'entraînement de l'athlète doit se situer entre celui d'une pratique traditionnelle en club et celui d'un pôle espoirs.

L' (es) équipement(s) et le matériel pédagogique supports aux entraînements doivent :

- être à proximité de l'établissement scolaire de l'athlète,
- conforme aux normes de sécurité,
- être adapté à une logique compétitive.

Le recrutement doit permettre un accueil « élargi », nécessitant en général une dérogation à la carte scolaire. Les athlètes doivent posséder une licence fédérale de la discipline pratiquée.

SUIVI MEDICAL

Celui-ci doit comporter :

- une visite à l'entrée,
- au moins un bilan annuel,
- la présence d'un médecin référent sur la structure (existence d'une fiche de liaison par sportif).

Spécificité des Sections Sportives Scolaires

Les SSS ont vocation à intégrer les préfilieres, à l'exception de celles qui relèvent d'une logique :

- de développement,
- d'insertion sociale (en cours d'expérimentation).